



**PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS, PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au **01/01/2025****

Mise à jour au 13/11/2025

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

**BANQUE
POPULAIRE
DU SUD**



ÉDITO

Chère cliente, cher client, cher sociétaire

Nous vous adressons le guide tarifaire pour l'année 2025.

Ce recueil est conçu pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de votre budget.

La confiance et la transparence sont des valeurs au cœur de notre modèle coopératif, tout comme l'accompagnement des projets de nos clients particuliers, professionnels et entreprises.

Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir au quotidien, une relation avec votre banque qui soit simple, proche et personnalisée.

L'ensemble de l'équipe de votre agence se tient à votre disposition pour vous aider dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes pour toujours mieux vous satisfaire.

Merci pour votre confiance renouvelée.

Très sincèrement.



Cyril BRUN

Directeur Général

SOMMAIRE

ÉDITO	
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMpte	
4 Ouverture, transformation, clôture	2
4 Services Bancaires de Base	19
4 Relevés de compte	19
5 Tenue de compte	Financement du cycle d'exploitation
6 Services en agence	20 Crédits d'investissement
BANQUE À DISTANCE	7
7 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	21
8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
10 Cartes (cotisations annuelles hors offres groupées de services)	22
10 Services liés à la carte bancaire	DROITS DE GARDE
11 Virements SEPA	23 Ingénierie sociale et financière
12 Prélèvements SEPA/TIPSEPA	
12 Chèques	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE
12 Effets de commerce	24
12 Offres retirées de la la commercialisation	24 Assurer vos moyens de paiement
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	13
13 Espèces	24 Assurer votre famille et votre entreprise
13 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	25 Préparer votre retraite
13 Virement SEPA	26 Assurer vos biens et votre exploitation
14 Prélèvement SEPA	
14 Chèques	OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL
14 Effet de commerce	27
15 Commerce électronique	27 Opérations par carte bancaire
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	27 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)
16	28 Crédit documentaire (EXPORT)
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	28 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)
17 Commission d'intervention	29 Crédit documentaire (IMPORT)
17 Opérations particulières	29 Commissions additionnelles
17 Incidents de paiement	29 Couverture du risque de change
SERVICES SPÉCIALISÉS	30
30 Ingénierie sociale	
30 Gestion privée - Fusion/ Acquisition	
30 Opérations de couverture du risque de taux ou de matières premières	AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES
17	31
RÉSOUDRE UN LITIGE	32

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/sud, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2025. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
• Ouverture/Clôture d'un compte	Gratuit
• Ouverture du dossier en procédure collective	120,00€
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop Pro)	Gratuit
• Ouverture d'un compte séquestre	Gratuit
SERVICES BANCAIRES DE BASE	
(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code) ⁽¹⁾	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,	
– un changement d'adresse par an,	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	
– la domiciliation de virements bancaires,	
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	
– les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ⁽²⁾ ou à distance,	
– des moyens de consultation à distance du solde du compte,	
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,	
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,	
– deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,	
– la réalisation des opérations de caisse.	
RELEVÉS DE COMPTE	
• Édition de relevé de compte papier	
– relevé mensuel	Gratuit
– relevé mensuel en braille	Gratuit
– relevé bimensuel	2,40€/mois
– relevé hebdomadaire	4,80€/mois
– relevé quotidien	26,50€/mois
• Relevés de compte électroniques	
– relevé mensuel	Gratuit
– relevé bimensuel	2,40€/mois
– relevé hebdomadaire	4,80€/mois
– relevé quotidien	26,50€/mois
• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier (offre retirée de la commercialisation)	2,00€/mois
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit
• Relevé de Frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé Annuel de Frais	Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virements instantanés.

• Dates de valeur

- versement d'espèces au guichet J
- retrait d'espèces J
- remise de chèque tiré sur la Banque J
- remise de chèque d'un autre établissement J+1*
- paiement de chèque J
- virement reçu J
- virement émis J
- encaissement d'un prélèvement J
- paiement d'un prélèvement J
- remise commerçant cartes bancaires J
- paiement par carte débit immédiat J
- paiement par carte débit différé J
- effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance) J+6 calendaires
- effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios) J+1*
- effet domicilié débité à la date du règlement

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte

- pour les professionnels, entreprises... 44,00€/trim.
– pour les sociétés civiles immobilières à partir de 20,00€ /trim.

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

• Commission de compte ou de mouvement

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors frais).

- avec un minimum de 14,00€/trim.

0,11%/trim.

• Commission de suivi (hors droit au compte)

(dans les cas suivants, tarif non cumulatif)

- Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières :
- compte débiteur de 60 jours au moins sur 3 mois
- compte dont le titulaire est NPAI sur le trimestre (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)
- compte en dépassement 30 jours sur le trimestre

14,00€/trim.

160,00€/trim.

90,00€/trim

• Frais de tenue de compte courant inactif

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

30 € par an⁽¹⁾
dans la limite
du solde créiteur
du compte

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, compte de résultat, liaison fiscale...)	50,00€
Documents non remis malgré les premières relances et après un courrier restant sans effet	
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	à partir de 60,00€

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit
• Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
• Retrait avec carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion) (non facturé au titulaire des Services Bancaires de Base)	7,00€
• Mise à disposition de fonds auprès d'une agence de la Banque Populaire	16,20€
• Dépôt nuit (par an)	51,84€
• Frais de recherche de documents – en cas de contestation fondée et exprimée dans les treize mois de l'opération contestée – autre recherche	Gratuit 11,75€ HT
• Établissement d'attestations	12,54€ HT
• Conservation du courrier en agence (par mois)	5,85€ HT
• Édition d'échelles d'intérêts de compte	Gratuit
• Demande de fusion d'échelles d'intérêts de compte	Gratuit
• Document ponctuel d'Information aux commissaires aux comptes	90,00€ HT
• Frais de location de coffre-fort	à partir de 90,83€ HT par an

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

CyberPlus Entrepreneur Individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce) (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- CyberPlus Entrepreneur Individuel

4,10€/mois⁽²⁾

- Principales fonctionnalités :

Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Gamme CyberPlus Entreprise
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- CyberPlus Entreprise Consultation

Gratuit⁽²⁾

- Principales fonctionnalités :

Consultation des comptes et contrats signés sur internet

- CyberPlus Entreprise Basic

4,10€/mois⁽²⁾

- Principales fonctionnalités :

Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA et gestion des utilisateurs délégués

- CyberPlus Entreprise Medium

6,20€/mois⁽²⁾

- Principales fonctionnalités :

CyberPlus Basic + réalisation de virements internationaux

- CyberPlus Entreprise Premium

15,50€/mois⁽²⁾

- Principales fonctionnalités :

CyberPlus Medium + saisie/gestion des prélèvements et des effets de commerce + remise de fichiers (liste virements/prélèvements/remises LCR)

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• **Suite Connect** L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services

– abonnement mensuel

9,50€/mois

- **Certificat numérique CertEurope**

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (CyberPlus et télétransmission EBICS) et téléprocédures

Matériel – Abonnement

52,00€ HT/an

- **Frais d'installation (en option)**

Installation à titre isolé

150,00€ HT

Installation associée à un abonnement CyberPlus

75,00€ HT

- **SECUR'PASS PRO** (dispositif d'authentification forte

permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus (Associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)	
– 1 ^{er} lecteur	Gratuit
– lecteur supplémentaire	10,00€ HT
– carte dédiée Pass CyberPlus	Gratuit
• Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus	Gratuit (Hors coût opérateur téléphonique)
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	0,17€ HT/alerte (Hors coût opérateur téléphonique)
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par e-mail	0,17€ HT/envoi (Hors coût opérateur téléphonique)
• Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement par consultation et par image	2,90€ HT
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis par sms	0,17€ HT/envoi (Hors coût opérateur téléphonique)
par email	Gratuit
• E-Document PRO (Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	Gratuit
• Coffre-fort numérique (espace de stockage 15Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.	2,00€/mois
ABONNEMENT AUX SERVICES TELETRANSMISSION EBICS / SWIFTNET	
• Abonnement EBICS Transport ou EBICS Transport avec signature simple	
– pack EBICS-Suite Entreprise V2 Essentiel 1 société 1 banque	21,00€ HT/mois
– pack EBICS T ou TS Signature simple 1 société	47,00€ HT/mois
– pack EBICS T ou TS Signature simple moins de 4 sociétés	62,00€ HT/mois
– pack EBICS T ou TS Signature simple plus de 4 sociétés	83,00€ HT/mois
• Abonnement EBICS double signature ou plafond par délégué	
– pack EBICS TS Signature complexe 1 société	83,00€ HT/mois
– pack EBICS TS Signature complexe moins de 4 sociétés	98,00€ HT/mois
– pack EBICS TS Signature complexe plus de 4 sociétés	119,00€ HT/mois
– mise en place EBICS TS double signature ou plafond par délégué	Sur devis
• Abonnement SWIFTNET	
– mise en place et test	Nous consulter

SOLUTIONS SUITE ENTREPRISE OU SUITE ENTREPRISE.COM

• Offre Logiciel Suite Entreprise V2

- pack essentiel 1 société -1 banque
- pack essentiel Multi société - 1 à 4 banques
- pack essentiel Multi société - plus de 4 banques

21,00€ HT/mois
42,00€ HT/mois
52,00€ HT/mois

Services additionnels Suite Entreprise V2

Suite Entreprise Mobile sur Smartphone, Trésorerie, Rapprochement, convertisseur de fichiers SDD, ...

- facturation par option complémentaire (1 à 4 options)
- facturation options complémentaires (plus de 4 options)

à partir de 15,50€ HT

62,00€ HT/mois

• Offre Suite Entreprise.com

- pack Monobanque « Pro Light »
- pack Essentiel
- pack Essentiel Banque+
- pack Essentiel Compte+
- pack Essentiel Historique+
- pack Essentiel Banque+ et Compte+
- pack Essentiel Banque+ et Historique+
- pack Essentiel Compte+ et Historique+
- pack Essentiel Banque, Compte+ et Historique+

31,00€ HT/mois
42,00€ HT/mois
57,00€ HT/mois
57,00€ HT/mois
52,00€ HT/mois
72,00€ HT/mois
67,00€ HT/mois
67,00€ HT/mois
82,00€ HT/mois

• Autres prestations Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com

- installation et formation sur site
- installation et formation à distance (téléphone)
- réinstallation sur site ou à distance

à partir de 350,00€ HT

à partir de 200,00€ HT

Nous consulter

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)



À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- **Carte paiement internationale à autorisation systématique** (à débit immédiat)
 - cotisation carte Visa Business Start
- **Carte de paiement internationale**

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	61,00€	61,00€
• Carte Visa Gold Business	138,00€	138,00€
• Carte Visa Platinum Business	205,40€	205,40€

- **Service e-Cartes** (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽¹⁾)
- **Carte Corporate**
 - Cotisation Carte Corporate

Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE



À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- **Rédition du code confidentiel de la carte**
- **Frais d'opposition (blockage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux**
- **Refabrication avant l'échéance à la demande du client**
- **Toute demande urgente**
(création, refabrication, rédition du code)
- **Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement**
 - par modification
- **Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement**
 - par modification
 - pour Visa Gold Business
- **Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros**

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

• Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)	
– à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Start	1,00€
– à compter du 3 ^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business	1,00€
– illimité dans le mois avec une Visa Gold Business, Visa Platinum	Gratuit

VIREMENT SEPA



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION ⁽¹⁾
FRAIS PAR VIREMENT VERS UN COMPTE RÉSEAU BANQUE POPULAIRE DU SUD			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	Gratuit	Gratuit⁽²⁾	Gratuit⁽²⁾
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Indisponible	Gratuit⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION ⁽¹⁾
FRAIS PAR VIREMENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,15€	0,35€	0,35€
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Indisponible	0,35€ ⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	2,00€	Gratuit⁽³⁾	Indisponible

• Virement de trésorerie France ou zone SEPA

- saisi en agence
- télétransmis
- par Cyberplus Entreprise/Entrepreneur Individuel

8,30€

4,00€

4,00€

• Opposition à un virement SEPA avant exécution

- révocation de l'échéance de virement

Gratuit

• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent

- retrait du consentement

Gratuit

• Demande de retour de fonds à l'initiative du client, sur virement émis

20,00€ avec un plafond de 50,00€

• Recall à l'initiative du client pour motif fraude

3% du montant récupéré, avec un plafond de 1 000€

(1) Y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com

(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.

(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VIREMENT SCT JOUR	
• Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure	0,50€/virement
PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA	
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA au bénéfice d'organismes publics ou assimilés	Gratuit
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA inter-entreprises	12,00€
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement CORE	8,75€
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution – révocation d'une échéance de prélèvement	20,00€
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA – retrait du consentement	20,00€
• Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit
CHÈQUES	
• Délivrance d'un chéquier	Gratuit
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier ou bordereau de remise de chèque(s) à domicile	
– envoi simple	
- 35 ou 40 formules	1,10€
- 60 formules	2,85€
– envoi en recommandé	
- 35 ou 40 formules	7,40€
- 60 formules	7,60€
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	6,00€
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	20,00€
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	20,00€
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	27,50€
EFFET DE COMMERCE	
• Effet domicilié à payer – paiement d'une domiciliation	Gratuit
• Rejet d'effet domicilié sur la BP Sud	20,00€
• Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client	Gratuit
• Rejet pour demande de prorogation ou paiement partiel	20,00€
OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION	
• Carte à autorisation systématique – cotisation carte Visa Business Electron	41,00€/an

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

- Dépôt d'espèces au guichet agence
- Dépôt d'espèces au DAB par carte bancaire ou carte de dépôt
- Cotisation carte de dépôt (Déposia)

Gratuit

Gratuit

Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- **TPE Android Fixe**
- **TPE Android Portable 4G***

(*Forfait de communication inclus)

à partir de 22,80€ HT / mois

à partir de 36,80€ HT / mois

- Commission appliquée aux transactions par carte bancaire

Consultez votre conseiller

- **Forfait monétique** (offre destinée aux commerçants réalisant moins de 12 000€ par an d'encaissements par carte bancaire) jusqu'à 1 000€ de remises / mois

8,00€/mois

- **Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay**

Nous consulter

- **SMILE&PAY⁽¹⁾**

- lecteur CB
- commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires

Nous consulter

1,49%

- **ONEY PROXIMITÉ⁽²⁾**

- régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois

Nous consulter

- **TAP TO PAY⁽³⁾**

- application
- commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires
- abonnement

Gratuit

Nous consulter

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- **TPE FIXE I.P Wi-Fi**
- **TPE PORTABLE I.P Wi-Fi**
- **TPE PORTABLE 4G***

à partir de 14,90€ HT / mois

à partir de 21,90€ HT / mois

à partir de 28,90€ HT / mois

VIREMENT SEPA

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent

Gratuit

- Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées

8,33€ HT

(1) SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire

(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire

(3) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un smartphone compatible

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRÉLÈVEMENT SEPA	
• Demande d'un Identifiant Créditeur SEPA (ICS)	75,00€ HT
• Remise de prélèvements SEPA <ul style="list-style-type: none"> – par Cyberplus ou télétransmis (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com) <ul style="list-style-type: none"> - par remise - par prélèvement SEPA 	Gratuit 0,40€
• Prélèvement SEPA revenu impayé	16,80€
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client	14,10€
CHÈQUE	
• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Remise de chèque(s) compensable(s) en France date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
EFFET DE COMMERCE	
• Traitement des remises LCR / BOR <ul style="list-style-type: none"> – sur support papier <ul style="list-style-type: none"> - par remise - par effet – par Cyberplus <ul style="list-style-type: none"> - par remise - par effet – par télétransmission <ul style="list-style-type: none"> - par remise - par effet 	30,00€ 4,70€ Gratuit 0,52€ Gratuit 0,52€
• Effet prorogé, non avisé	20,00€
• Retour d'effet impayé	20,00€
• Avis de sort	20,00€

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

	Paiement Express		Cyberplus Paiement		
	Starter	Premium	Net Starter	Net Premium	Mix
Frais d'inscription (HT)	50€	Offerts	150€	Offerts	750€
Abonnement CB Visa/MasterCard (HT)	5€/mois	15€/mois	15€/mois	30€/mois	80€/mois
Coût par transaction (HT)	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€
Options (liste non exhaustive) (HT)					
Suivi client	5€/mois	✓	5€/mois	✓	✓
Contrôle risque	-	-	15€/mois	✓	-
Gestion compte client	-	-	15€/mois	✓	✓
Paiement par mail	-	✓	5€/mois	✓	✓
Cartes privatives	5€/mois	✓	5€/mois	✓	✓
Gestion utilisateur	-	-	5€/mois	✓	✓
Formulaire	10€/mois	-	-	-	-

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS

(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS :

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

De base, elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

Avec RYTHMEO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficiez de conditions tarifaires préférentielles :

• **Gestion de compte**

- Forfait PRO de fonctionnement de compte (incluant frais de tenue de compte et commission de mouvement)

à partir de 10,70€ TTC

(selon le volume de flux débiteurs)

Tarifs standards (voir p.10)

- 10%
- 10%
- 10%

• **Moyens de paiement**

- Carte Visa Business
- Carte Visa Gold Business
- Carte Visa Platinum Business

• **Assurance**

- Fructi Facilités Pro⁽²⁾

Tarifs standards (voir p.24)

- 10%

• **Convention de relation RYTHMEO PROF. LIBÉRALES**

Nous consulter

• **Convention de relation RYTHMEO AGRI-VITI**

Nous consulter

• **Convention de relation POP'ASSO**

Nous consulter

• **Convention de relation RYTHMEO START**

Avec RYTHMEO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :

- une carte Visa Business Start
- un CyberPlus Entrepreneur Individuel
- un forfait Pro (incluant les frais de tenue de compte et les commissions de mouvements)

2 niveaux de tarification

:
de 9,90€ HT jusqu'à 30 K€
à 19,90€ HT jusqu'à 80 K€
de flux débiteur sur les
4 derniers trimestres

• **Forfait Flux** (fin de commercialisation déc. 2021)

13,40€/mois

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	11,90€
– plafond mensuel	714,00€

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, plafond fixé à 100,00€)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire (10% du montant de la créance, plafond fixé à 250,00€)	10% du montant de la créance

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	15,00€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. – inférieur ou égal à 50 €	18,10€ ⁽²⁾
– supérieur à 50 €	38,10€ ⁽²⁾



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE).

• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	31,00€
--	--------

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification page 17)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement TIPSEPA ou virement sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	12,00€
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.	
- inférieur à 20€	Montant de l'opération 8,10€ ⁽³⁾
- supérieur ou égal à 20€	
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽²⁾ – inférieur à 20€	Montant de l'opération 8,10€ ⁽³⁾
– supérieur ou égal à 20€	



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS ... IMPAYE...

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Rejet d'une échéance de prêt impayée	13,50€
• Rejet d'effet pour défaut de provision	20,00€
• Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte	Gratuit
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	66,00€

(1) En cas de paiement du prélèvement TIPSEPA ou virement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement TIPSEPA ou virement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification page 17)

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Facilité de caisse

- intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel
- frais de mise en place d'une facilité de caisse personnalisée
- commission de plus fort découvert
Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

TBB⁽¹⁾ + 6%
50,00€

0,10%/trim.

• Découverts

- Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel
- frais de mise en place
- commission de plus fort découvert
Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

TBB⁽¹⁾ + 6%
50,00€

0,10%/trim.



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Commission de dépassement

4 % par trimestre.



À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré « de 4 points ».

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽²⁾ en vigueur.

Par exemple, pour un découvert non autorisé de 1 000€, sur une durée d'un an, au taux débiteur de 18,10%, le TEG indicatif est de 18,81% l'an et le taux de la période est de 4,70%.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

- minimum d'intérêts
- par effet

8,00€/effet
TBB⁽¹⁾ + 2,10%/an



À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

• Avances

- avances sur factures, Loi Dailly/an
- avances sur marché, Loi Dailly/an

TBB⁽¹⁾ + 2,10%
TBB⁽¹⁾ + 1,20%

• Mise en place ou renouvellement d'un billet financier (frais de manipulation)

15,00€

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 8,10% l'an en vigueur au 01/06/2024 et susceptible d'évolution.

(2) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILY)

• Mise en place de la convention cadre Daily (Loi Daily et escompte télétransmis)	110,00€
• Frais de traitement des règlements	20,00€
• Frais de prorogation	25,00€
• Frais de notification	20,00€
– facture ou cession de garantie	20,00€
• Frais de notification (marché public ou privé)	60,00€

CAUTIONS BANCAIRES ET AVALS

• Caution et Avals	2% par an 20,00€
– caution bancaires et avals divers/an	
– minimum de perception trimestriel	
• Garantie à première demande/an	2,80% par an 20,00€
– minimum de perception trimestriel	
• Frais de dossier	70,00€
– frais de mise en place d'un acte standard	
– frais de mise en place d'un acte spécialement rédigé	300,00€
• Frais de mainlevée sur engagement par signature	Nous consulter

GARANTIES

• Prise de garantie sur engagement court terme	Nous consulter
• Mainlevée de garantie sur engagement court terme	Nous consulter

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Taux d'intérêt	Nous consulter
• Prêt moyen, long terme	1% du capital 250,00€
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	
– avec un minimum de	
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)	
• Location avec option d'achat (LOA)	Nous consulter
• Location longue durée	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit
• Avenant aux contrats	1% du capital restant dû
– modification de garantie (mini : 500,00 €, maxi : 1 000 €)	
– modification de taux (mini : 1500,00 €, maxi : 5 000 €)	1,5% du capital restant dû
– modification de durée, autre modification	350,00€
– modification de périodicité	250,00€
• Duplicata de tableau d'amortissement actualisé en agence	25,00€/HT
• Délivrance d'une attestation	15,05€

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| • Compte à terme | Nous consulter |
| • Certificat de dépôt négociable | Nous consulter |

PLACEMENTS FINANCIERS

- | | |
|---|---------|
| • Ouverture d'un compte-titres ordinaire | Gratuit |
| • Clôture d'un compte-titres ordinaire | Gratuit |
| • Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire | Gratuit |
| • Transfert d'un PEA/PME en dehors du réseau Banque Populaire
– maximum | 150,00€ |
| • Frais de courtage bourse Compte-titres (CTO)
(hors valeurs étrangères) | |

Ordre exécuté	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Commission proportionnelle au montant de la transaction :	0,50%	1,20%	1,20%
Commission fixe par transaction	néant	néant	néant
Minimum de perception	9,50€	19,74€	19,74€



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...). Nous consulter.

- | | |
|--|-------------------|
| • Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾
– OPC Banque Populaire
– OPC hors réseau Banque Populaire | Gratuit
10,00€ |
| Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre. | |
| • Autres instruments financiers | Nous consulter |

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

- commission de règlement différé (Achat / Vente)

Ordre exécuté	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Commission de règlement différé (par mois)	0,598%	0,598%
Frais proportionnels au montant brut négocié	0,50%	1,20%
Frais minimum	9,50€	19,74€
Frais de prorogation	0,36%	0,36%

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. L'assiette de calcul des droits de garde exclut les liquidités.

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12/n-1 et prélevée en janvier n			Commission fixe par ligne (en sus de la com proportionnelle)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	0,20%	35,00€	45,00€	Gratuit
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,40%	35,00€	450,00€	5,00€

(*) 20% de réduction sur les droits de garde si plus de 10 ordres par an

• Rétrocession

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Nous consulter

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• **Parts sociales**

Frais de souscription, détention,
rachat de parts sociales, quelque soit
le support de détention.

Gratuit

• **Frais de gestion d'un compte-titres**

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le client de se reporter aux informations pré-contractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au client.

• **Gestion sous mandat**

Confier la gestion de vos actifs financiers à un professionnel

[Nous consulter](#)

• **Hisséo**

Service de versements programmés pour investir
sur les marchés financiers

Gratuit

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE



À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU Domalin, épargne salariale (participation / intérressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL I / Indemnités de fin de carrière)....
Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽¹⁾

61,80€/an



À SAVOIR

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconstitution des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- FRUCTI-Facilités Pro⁽²⁾ / FRUCTI Facilités Agri⁽²⁾

– version Accident - Maladie (montant garanti)

- 12 500€

78,00€ par an

- 25 000€

157,50€ par an

- 50 000€

315,00€ par an

– version Accident (montant garanti)

- 50 000€

63,00€ par an



À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- PRÉVOYANCE PRO+⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP).

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

• ASSUR-BP Santé Collective⁽¹⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

• ASSUR-BP Santé profil Pro⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• PER I (Plan Epargne Retraite Individuel*)⁽³⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

• FRUCTI Épargne +⁽⁴⁾

Nous consulter



À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

(1) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

• ASSUR-BP Multirisque Pro⁽¹⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Auto du Pro⁽¹⁾	Nous consulter
• FRUCTI Homme Clé⁽²⁾ (Offre qui n'est plus commercialisée)	Nous consulter
• FRUCTI Homme Clé +	Nous consulter
• Allo Assistance Pro⁽³⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel) ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Protection Financière Pro⁽¹⁾ (versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre ⁽⁴⁾) (ce produit n'est plus commercialisé)	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

• Frais de tenue de compte en devises	50,00€/an
• Commission de change	21,00€



À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• Paiement	
– commission fixe	0,50€
– commission proportionnelle au montant de la transaction (hors EEE ⁽¹⁾ , selon la zone géographique)	2,70%
• Retrait d'espèces à un distributeur	
– commission fixe	3,50€
et commission proportionnelle au montant du retrait (hors EEE ⁽¹⁾ , selon la zone géographique)	2,70%
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire	
– commission fixe	5,50€
et commission proportionnelle au montant du retrait (hors EEE ⁽¹⁾ , selon la zone géographique)	2,70%

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

• Par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA	
– saisi en agence	5,15€
– télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus	0,35€
• Par virement non SEPA émis en euros ou en devises	
– saisi en agence	25,00€
– télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus	13,00€
– frais de correction ou d'intervention	10,00€

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE p. 35

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Par effet de commerce

- Effet simple	50,00€
- effet avalisé	100,00€
- commission d'engagement d'effet avalisé minimum de perception	2,40%/an 3,50€
- commission de paiement	21,00€
- Effet documentaire	
- montant inférieur ou égal à 20 000€	50,00€
- entre 20 001 et 200 000€	100,00€
- supérieur à 200 000€	150,00€

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)



À SAVOIR

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Notification

- montant inférieur ou égal à 20 000 €	70,00€
- entre 20 001 et 200 000 €	100,00€
- supérieur à 200 000 €	270,00€

• Confirmation

• Levée de documents

• Acceptation

• Examen de documents, autre

(Crédoc notifié par une autre banque française)

sur devis
130,00€
80,00€
60,00€

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)



À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "share" ⁽¹⁾

• Par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de la zone SEPA

Gratuit

• Par virement non SEPA reçu ⁽¹⁾ en euros ou en devises

21,00€

(à ces frais s'ajoute, le cas échéant, la commission de change pour les opérations en devises hors frais d'expédition et frais du correspondant.)

• Par chèque

ce service n'est pas proposé aux clients professionnels et aux entreprises

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• **Par effet**

– commission d'encaissement d'effet simple	22,00€
– frais d'expédition en fonction du pays –minimum	30,00€
– frais du correspondant	variable
– effet documentaire	
commission de remise documentaire	
- montant inférieur ou égal à 20 000€	50,00€
- entre 20 001 et 200 000 €	100,00€
- supérieur à 200 000 €	150,00€
– frais d'expédition en fonction du pays –minimum	30,00€
– frais du correspondant	variable

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• **Frais d'ouverture de Credoc**

– montant inférieur ou égal à 20 000€	160,00€
– entre 20 001 et 200 000 €	230,00€
– supérieur à 200 000 €	360,00€

• **Utilisation**

• **Modification**

• **Commission d'engagement**

(avec un minimum de 60,00€)

1,90% prorata temporis	1,90% prorata temporis
------------------------	------------------------

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• **Acquit Swift et demande de justificatif de paiement**

10,00€ HT

• **Effet de commerce-frais divers**

– acceptation, réclamation, prorogation d'effet	16,80€
– demande de sort	16,80€
– effet impayé	20,00€

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

• **Mise en place d'une couverture à terme fixe, à terme préavis ou à terme flexible**

70,00€

• **Levée d'un terme fixe, d'un terme préavis ou d'un terme flexible**

21,00€

• **Achat / vente au comptant hors bourse**

21,00€

• **Mise en place d'une avance en devises**

Nous consulter

SERVICES SPÉCIALISÉS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INGÉNIERIE SOCIALE



À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions : chèque de table, chèque cadeau, CESU, Domalin, épargne salariale (participation / intéressement plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière).... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

- Participation - Intéressement - Plan d'Épargne Entreprise -
Perco Indemnités de fin de carrière

- étude de dossier
- mise en place contrat
- titres de services : (chèque de table, CADO chèque ; CESU préfinancé)

Gratuit

Nous consulter

Étude sans frais

GESTION PRIVÉE - FUSION / ACQUISITION



À SAVOIR

Dirigeants d'entreprise, vous souhaitez compléter vos revenus, valoriser votre patrimoine, transmettre votre outil professionnel.

Consultez nos experts en gestion patrimoniale.

- Bilan patrimonial

Nous consulter

- Fusion / Acquisition

- prestation spécifique
- mandat vente / évaluation

Nous consulter

Nous consulter

OPÉRATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX OU DE MATIÈRES PREMIÈRES

- Couverture de taux :

- couverture de matières premières
- absence de dépôt de garantie et d'appel de marge

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter pour connaître les seuils minimum d'intervention.

Nous consulter pour toute demande de cotation sur mesure.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

- Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.
- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé
- Frais bancaires de succession dont le montant global des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5910,00€
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾

Gratuit

Gratuit

Gratuit

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
• Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5910€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850€
• Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850€

AUTRES SERVICES

- Établissement d'attestations
- Paiements des factures à la demande des ayants-droit

entre 12,00€ et 30,00€

9,50€

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'étranéité.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

- Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.
- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Consommateurs de votre Banque.**

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Banque Populaire du Sud Sud Service Consommateurs 120 rue Maryam MIRZAKHANI ZAC Cambacérès 34 000 Montpellier	www.banquepopulaire.fr/sud/ rubrique «Réclamations»	04 68 084 800 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION:

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

PAR INTERNET (CONTACT DANS LES 48H)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org.fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :</p> 	<p>Médiateur de l'AMF,Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02</p>

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	<p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</p>

Pour les Entrepreneurs individuels

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	<p>Médiation des Entrepreneurs Individuels auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75 013 PARIS</p>

– Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne +
sont des produits de: Natixis Interépargne
Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014.
59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro +

BPCE VIE, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN
350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège
social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri

et FRUCTI Homme Clé sont assurés par : BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

PER I est assuré par : BPCE Vie

7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection

Financière Pro sont assurés par : BCPE Assurances IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros
Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS,
entreprise régie par le code des assurances.
Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8.
490 381 753 RCS Paris.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet

de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.
Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €,
36 rue raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.

PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 337 355 €
110 avenue de France - 75 013 Paris, immatriculé au registre du commerce
de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Société agréée en tant
qu'établissement de paiement.

SMILE&PAY est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ – 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez...
La possibilité de réaliser certaines transactions à distance,
le tout 24H/24, par internet avec Cyberplus.

www.banquepopulaire.fr/sud

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME - 38 bd Georges Clemenceau 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 www.banquepopulaire.fr/sud - contact@groupebps.fr - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 - TVA n° FR 29554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papier n°FR23258I_01QHNO (BPCE – SIRET 493 455 042). Conception & réalisation : MGT - Impression : JF Impression 296 Rue Patrice Lumumba CS 97874, 34075 Ref: 11/2025



E066701

E066701